

COMPTÉ RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL REUNI LE 24 JUIN 2009

L'an deux mil neuf, le vingt-quatre juin, à vingt heures quarante-cinq, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, Etaient présents : M. LAVERIE Raoul, Maire, M. GALY Philippe, M. GRASSET Jean-Paul, M. CLAUSSIER Philippe, Mme JAUBERT Stéphanie, M. DEBUCHY Georges, M. DUDRAGNE Jean-Luc, Mme HODISTER Martine, Mme MAREIGNER Muriel, M. HAMELIN Bernard, M. LONGHI Michel.

Etaient absents excusés :

- Mme EBERHARDT Josiane ayant donné pouvoir à Mme DE LA TULLAYE Patricia
- Madame RICCI Corinne ayant donné pouvoir à M. GALY Philippe
- Monsieur BOURDAIS Frédéric.

ORDRE DU JOUR

FINANCES

COMPTÉ ADMINISTRATIF 2008 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, à la majorité, ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2008 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	422091.15 €	559010.30 €
RECETTES	833728.76 €	481164.62 €
EXCEDENT	411637.61€	
DEFICIT		77845.68 €

AFFECTATION DES RESULTATS 2008

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE D'AFFECTER, les résultats de l'exercice 2008 comme suit :

Ø Résultat de fonctionnement reporté :	333791.93 €
Ø Affectation en réserves en investissement :	77845.68 €

COMPTÉ DE GESTION 2008 DE LA COMMUNE

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et le compte de gestion du receveur, le conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2008 de la Commune dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, ADOPTE, à l'unanimité, le budget supplémentaire de l'exercice 2009 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement	333 792.00 €
Section d'investissement	375 095.00 €
TOTAL	708 887.00 €

REPARTITION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES

Le conseil municipal, à la majorité, ADOPTE la répartition des subventions municipales comme suit :

APAE	1 100 €
AU PLAISIR DE LIRE	1 100 €
CLUB DE L'AMITIE	200 €
CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES	500 €
DAMMARTIN ANIMATION	3 500 €
ENTENT DAMMARTIN/GUERARD	3 500 €
FAMILLES RURALES	2 000 €
LE BROCHET	100 €
LES LUTINS	1 100 €
ANCIENS COMBAT. Crécy la Chapelle	100 €

POLICE INTERCOMMUNALE

Les communes adhérentes à la communauté de communes de la Brie des Moulins sont amenées à délibérer sur la création d'une police intercommunale.

Ces quatre agents seraient employés par la C.C de la Brie des Moulins et mis à la disposition des communes qui le souhaitent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

REFUSE dans le cadre présenté l'embauche d'une police intercommunale.

DEMANDE que ce projet soit revu en tenant compte de l'aspect environnemental des communes, le projet présenté n'étant pas approprié aux besoins spécifiques de la commune rurale.

URBANISME

Suite à la dégradation de l'ancien presbytère situé Rue St Gobert, un arrêté de péril imminent et non imminent a été pris.

Les propriétaires ont déposé un permis de démolir et le service départemental du patrimoine a émis un avis défavorable et demandent la réhabilitation de ce bâtiment.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

DESAPPROUVE les mesures conservatoires demandées par le SDAP,

SOUTIENT l'action de M. le maire en vue de la délivrance de ce permis de démolir.

MISE EN PLACE DES DEPASSEMENTS DE C.O.S

Le conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE le dépassement du Coefficient des sols dans la limite de 20% pour les constructions remplissant des critères de performance énergétique ou comportant des équipements de production d'énergie renouvelable de label « haute Performance énergétique ».

MISSION D'ARCHITECTURE

Le conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le maire à signer un contrat d'architecture avec la SARL d'Architecture ARCHICREA de LA FERTE SOUS JOUARRE pour une mission de maître d'œuvre pour le projet de reconstruction de l'ancienne ferme de la Fontaine sous forme de logements d'un ensemble de logements situé rue de la Fontaine.

S.M.I.T.C.O.M DE COULOMMIERS

Le conseil municipal, à l'unanimité, DESIGNER des délégués supplémentaires auprès de ce syndicat.

DELEGUES TITULAIRES : B.HAMELIN et P. CLAUSIER

DELEGUES SUPPLEANTS : R.LAVERIE et J.EBERHARDT

CONTRAT MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de déléguer à travers un contrat de maintenance l'entretien de l'éclairage public au SIESM (Syndicat Intercommunal des Energies de Seine et Marne) à compter du 1^{er} janvier 2010.

CONTRAT CLAIR - PLAN DE PROMOTION TOURISTIQUE DU BASSIN DE VIE DE COULOMMIERS

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDER les actions du contrat CLAIR en faveur de la création d'un site internet touristique, de cartes de présentation des prestations touristiques sur le Bassin de vie de Coulommiers,
- DONNER son accord pour l'adhésion de la commune à ces deux actions touristiques
- AUTORISER le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier
- DESIGNER les membres pour représenter la commune au comité de pilotage de ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 05.